

REGLEMENT CHAMPIONNAT VTT CROSS-COUNTRY MARATHON Auvergne Rhône Alpes

2019

SOMMAIRE

1. DEFINITION	3
2. CATEGORIES	3
3. CIRCUIT	3
4. ENGAGEMENTS	3
5. MISE EN GRILLE	4
6. RAVITAILLEMENT ET ASSISTANCE TECHNIQUE	4
7. TITRES	4

1. DEFINITION

1.1 Le comité régional Auvergne-Rhône-Alpes met en compétition les “**CHAMPIONNATS Auvergne-Rhône-Alpes DE VÉLO TOUT TERRAIN - CROSS-COUNTRY MARATHON**”.

1.2 Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.

1.3 La seule autorité compétente sera celle du collège des arbitres pour l'application du présent règlement.

1.4 Pour les cas non traités dans le présent règlement, le règlement général du VTT Cross-Country fait foi.

2. CATEGORIES

2.1 Les catégories participantes sont les suivantes :

- Scratch Hommes : 19 ans et plus
- Scratch Femmes : 19 ans et plus

2.2 Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des licenciés dans les catégories.

2.3 Les compétiteurs doivent être de nationalité française et titulaire d'une licence d'une fédération affiliée à l'UCI, Hommes ou Femmes.

3. CIRCUIT

3.1 Les parcours devront présenter une variété de terrains capables de mettre en valeur les qualités athlétiques et techniques des participants. Les parcours en boucles répétitives sont interdits.

3.2 La distance de course d'un parcours marathon devra se situer dans une fourchette de 60 à 160 Kilomètres

4. ENGAGEMENTS

4.1 Les engagements s'effectuent directement auprès de l'organisateur.

4.2 L'accueil, l'inscription et le contrôle administratif des concurrents se dérouleront selon un programme propre à chaque organisateur.

5. MISE EN GRILLE

5.1 La mise en grille se fera dans les conditions fixées ci-dessous. Cependant, le Jury des arbitres est habilité à prendre toute disposition complémentaire qu'il jugera utile dans ce domaine.

Grille de départ :

Les catégories Hommes et Femmes figureront sur les lignes dans cet ordre :

- Le champion de France, d'Europe ou du Monde XC Marathon en titre
- Les coureurs dans l'ordre du classement du Ranking UCI XCM
- Les coureurs dans l'ordre du classement du Ranking UCI XCO
- Les coureurs non classés par ordre d'inscription.

6. RAVITAILLEMENT ET ASSISTANCE TECHNIQUE

6.1 Le ravitaillement liquide et solide est autorisé selon les directives du collège des arbitres.

6.2 L'assistance technique autorisée en course consiste en la réparation ou le remplacement de toute pièce du vélo à l'exception du cadre. Il est interdit de changer de vélo et le coureur devra franchir la ligne d'arrivée avec la même plaque de guidon qu'il avait au départ.

6.3 L'assistance technique se fera uniquement dans les zones de ravitaillement officielles selon les directives de l'organisateur.

7. TITRES

Deux titres de Champion Auvergne-Rhône-Alpes de cross-country Marathon seront décernés

- Champion Auvergne-Rhône-Alpes cross-country Marathon Scratch Homme
- Championne Auvergne-Rhône-Alpes cross-country Marathon Scratch Femme

Les concurrents doivent participer aux cérémonies protocolaires en tenue de coureur ou tenue officielle du club ou du team.